

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS**

21 avril 2006, Vol. 3, n° 17

**Section Institutions financières**



**AUTORITÉ  
DES MARCHÉS  
FINANCIERS**

## 1. Assureurs

### 1.1. Modifications au registre

- Délivrance de permis
  - [L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.](#)
- Modification de permis
  - [COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT AMERICAN](#)

## 2. Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

### 2.1. Modifications au registre

- [SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD LIFE](#)

## 3. Coopératives de services financiers

## L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.

---

Avis de délivrance de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. a obtenu un permis d'assureur l'autorisant à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Automobile
- Biens
- Bris des machines
- Crédit
- Frais juridiques
- Garantie (activités limitées à l'assurance caution)
- Responsabilité

Cette compagnie d'assurance est le résultat de la fusion intervenue le 1<sup>er</sup> février 2006 entre L'UNIQUE ASSURANCES GÉNÉRALES INC. et ORLÉANS, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE.

Le siège de la compagnie est situé au 925, Grande-Allée ouest, Québec (Québec) GIS 1C1.

Fait à Québec, le 10 avril 2006

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité par intérim,

Pierre Bernier

**COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT AMERICAN (autre nom utilisé par GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY)**

---

Avis de modification de permis  
*Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32)*

Avis est donné par les présentes que le permis d'assureur de **COMPAGNIE D'ASSURANCE GREAT AMERICAN (autre nom utilisé par GREAT AMERICAN INSURANCE COMPANY)** a été modifié pour y ajouter la catégorie d'assurance « Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements) » et autorise désormais ladite compagnie à pratiquer au Québec les catégories d'assurances suivantes :

- Biens
- Bris des machines
- Maritime
- Responsabilité
- Garantie (activités limitées à l'assurance contre les détournements)

Le représentant principal au Québec est M. Yvon Martineau de la firme d'avocats Fasken Martineau DuMoulin s.r.l., dont l'établissement d'affaires est situé au 800, Place Victoria, Bureau 3400, Tour de la Bourse, C.P. 242, Montréal (Québec) H4Z 1E9.

Le siège de la compagnie est situé au 2350 Empire Avenue Burbank, California - 91504-3350

Fait à Québec, le 7 avril 2006

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité par intérim,

Pierre Bernier

**L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS**

**LOI SUR LES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET LES SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE  
(L.R.Q., c. S29.01, article 242)**

**MODIFICATION DE PERMIS**

**SOCIÉTÉ DE FIDUCIE STANDARD LIFE**

L'Autorité des marchés financiers donne avis qu'en vertu du 3<sup>e</sup> alinéa de l'article 241 de la *Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* (L.R.Q., c. S-29.01), elle a modifié le permis émis à Société de fiducie Standard Life en imposant une restriction qui a pour effet d'empêcher la société de solliciter ou de recevoir des dépôts au sens de la *Loi sur l'assurance-dépôts* (L.R.Q., A-26). Ce permis est valable jusqu'au 30 juin 2006, conformément à l'article 240 de cette loi.

Le siège social de la société est situé au 1245, rue Sherbrooke Ouest, Bureau 400, Montréal (Québec) H3G 1G3.

Fait à Québec, le 27 avril 2006

Le surintendant de l'encadrement  
de la solvabilité par intérim,

Pierre Bernier